

Comment

Réserver par ADAGE (Pass culture)

Payer par ADAGE vous permet de financer votre projet et/ou sortie avec les crédits du Pass Culture de votre établissement scolaire. Seuls les forfaits de prestations culturelles (visites, ateliers ...) peuvent être payés par ADAGE.

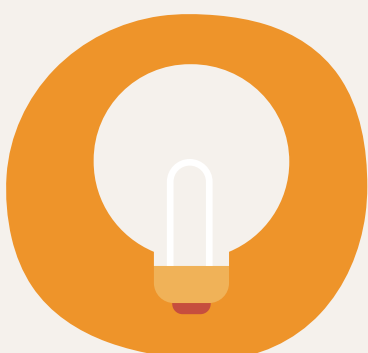


1. Contactez-nous !

Consultez notre offre directement sur ADAGE puis contactez-nous par mail à l'adresse suivante:

educatif.carcassonne@monuments-nationaux.fr

Nous vous enverrons une fiche de demande de réservation qu'il faudra nous retourner avec plusieurs informations.



2. Nous vous envoyons un récapitulatif

Nous vous enverrons un contrat de réservation (devis). Il détaille votre prestation payable par ADAGE et, au besoin, celles qui devront faire l'objet d'un moyen de paiement classique (audioguides ...). Lors de cet envoi, nous vous informerons que votre visite est en ligne sur ADAGE et qu'elle attend votre confirmation.



3. Vous finalisez la réservation sur ADAGE

Votre confirmation dans ADAGE vaut acceptation du contrat de réservation. Si vous ne confirmez pas dans le délai mentionné sur votre contrat, votre option est levée et votre visite est automatiquement annulée.

Deux actions sont nécessaires dans ADAGE pour valider l'option: la "pré-réservation" par l'enseignant, puis la "confirmation de réservation" par le chef d'établissement.



4. La visite a lieu !

Le paiement s'effectue automatiquement. Pour les prestations non-éligibles au paiement via ADAGE, vous aurez la possibilité de régler selon les modalités habituelles.

Une fois la visite réservée, vous avez jusqu'à J-15 pour annuler dans ADAGE. Passé ce délai, la visite est due et le paiement sera effectué comme si la visite avait eu lieu.

L'espace enseignant du château

Afin de préparer votre visite, nous mettons à votre disposition plusieurs [ressources pédagogiques](#) !



CONTACT

educatif.carcassonne@monuments-nationaux.fr – 04.68.11.70.79

Château et remparts de la cité de Carcassonne, 1 rue Viollet-le-Duc, 11000 Carcassonne